

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL**

**SYNDICAT D'ELECTRIFICATION ET DES EAUX DU SUD EST DES ARDENNES**

NOMBRE DE MEMBRES

SEANCE DU : 8 JANVIER 2010

Afférents au Comité Syndical	224
En exercice	224
Qui ont pris part à la délibération	118

L'an deux mille dix

et le : 8 janvier

à 14 heures 30, Le Comité Syndical du Syndicat, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel des ses séances sous la présidence de :

**Monsieur Bernard BESTEL**

***Le Comité Syndical du 18 décembre 2009, régulièrement convoqué par courrier du 7 décembre 2009 n'ayant pas atteint le quorum, a été convoqué pour le vendredi 8 janvier 2010 conformément à l'article 9 des statuts et conformément à l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales***

Date de la convocation

23 décembre 2009

Date d'affichage

8 janvier 2010

Objet de la Délibération

**Modification du  
Règlement  
Intérieur en  
matière de  
Marchés Publics**

**Modification du Règlement Intérieur en matière de Marchés Publics**

- Vu la délibération n° 2004-24 du 20 décembre 2004 adoptant un règlement intérieur en matière de **Marchés Publics**
- Vu le décret 2006-975 du 01 Aout 2006 portant Code des Marchés Publics et ses circulaires et décrets d'application modificatifs (2008 à 2009)
- Vu la délibération n° 2008-19 du 16 mai 2008 portant modification du règlement intérieur en matière de Marchés Publics.
- Vu le décret 2009-1702 du 31 décembre 2009 portant modification des seuils applicables aux marchés passés en application du Code des Marchés Publics.

Ayant entendu l'exposé de Monsieur le Président,

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, par 118 voix pour et 0 voix contre :

- Approuve la modification du règlement intérieur en matière de Marchés Publics
  - Décide que lorsque l'autorité compétente au sein de la collectivité, en tenant compte des termes procéduraux du Code des marchés publics et du Code général des collectivités territoriales, décidera de recourir à une procédure dite "adaptée", elle devra respecter le règlement intérieur annexé à la présente délibération et adopté concomitamment. Il en sera de même pour certaines précisions visant expressément des cas de procédures formalisées.
- Le règlement intérieur ci-après annexé ne pourra être modifié qu'en étant soumis à nouveau à l'approbation du comité syndical ou en fonction de l'évolution de la réglementation.

Fait et délibéré, les jour, mois et an ci-dessus.

Le Président,  
**Bernard BESTEL**

**VOTE :**

**POUR : 118**

**CONTRE : 0**

**DELIBERATION  
N° 2010/07**

après dépôt en Sous  
Préfecture

Le :

et publication ou  
notification

du 8 janvier 2010

**SYNTHESE REGLEMENT INTERIEUR  
en matière de marchés publics**

Caractéristiques et montants des marchés	Type de publicité	Type d'avis	Procédure d'engagement	Procédure	Pièces constitutives	Délai de transmission des offres
Moins de 20 000 € H.T.	Achat direct ou Consultation directe (minimum 3 fournisseurs)		Signature du Président	Procédure adaptée	Devis avec double signature  ou bon de commande ou lettre de commande	
De 20 000 € à 50 000 € H.T.	Affichage + site internet du Syndicat	Avis type "zones obligatoires"	Signature du Président	Procédure adaptée	Contrat avec double signature	15 jours minimum
De 50 000 € à 90 000 € H.T.	Avis d'information dans un journal d'annonce légale	Avis type "zones obligatoires"	Délibération du Bureau	Procédure adaptée	Contrat avec co-signature	15 jours minimum
De 90 000 € à 193 000 € H.T. (Fournitures et services)	Publication dans un journal d'annonce légal et au BOAMP	Avis type formulaires officiels	Délibération du Bureau	Procédure adaptée Avis de la CAO	Acte d'engagement Règlement de consultation CCAP et CCTP	22 jours
193 000 € < travaux < 4 845 000 € H.T.	Publication dans un journal d'annonce légal et au BOAMP	Avis type formulaires officiels	Délibération du Bureau	Procédure adaptée avec publicité et mise en concurrence Attribution par la CAO	Acte d'engagement Règlement de consultation CCAP et CCTP	Délais relatifs à la procédure formalisée